Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 045-214501421-20250515-2025_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	25	18

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommé secrétaire : Mme Aurore YANG

Date de la convocation
9 mai 2025

Date d'affichage
9 mai 2025

Objet de la délibération
7- Finances locales
7-5 Subventions
7-5-3 Subventions aux associations

202-042 – Subvention exceptionnelle

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
27/5/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La commission « Communication, Association, fêtes et cérémonies » du 30 avril dernier propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « Vivre les Echecs » intervenant sur le territoire rural de la Clairière regroupant les communes de Fay-aux-Loges, Loury, Rebréchien, Traînou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « Vivre les Echecs » qui intervient sur les communes de Fay-aux-Loges, Loury, Rebréchien et Traînou.

La secrétaire de séance,
Aurore YANG

MAIRIE de FAY-aux-LOGES 45 (Loiret) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour copie conforme
Le Maire
Frédéric MURA

MAIRIE de FAY-aux-LOGES 45 (Loiret) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE